

## DISCUSSION

**R. Février**<sup>1</sup>. – Dans l'esprit de renouveau qui souffla après la Libération, il parut impératif d'améliorer notablement les performances de nos animaux de ferme. La doctrine du Ministère de l'Agriculture, sous l'animation de l'Inspecteur général Quittet, fut de concentrer les modestes moyens disponibles sur un petit nombre de races, (ou de groupes de races devenues alors des « rameaux ») les plus prometteuses, par leurs aptitudes et par leur effectif.

Dans le secteur porcin, dont je m'occupais à l'époque, les « races locales » étaient nombreuses, et l'on se demandait s'il était pertinent de les conserver toutes, face à l'expansion régulière du *Large White* dont les qualités répondaient bien aux besoins des éleveurs les plus avancés, et à la demande du marché.

C'est la raison pour laquelle l'INRA décida de procéder à l'étude de ces races locales, celles du Sud-Ouest pour commencer. Il s'agissait des races bigourdanne, basque, gasconne, corrézienne, de Miélan, de Cazères. A cet effet, un bâtiment d'élevage fut construit dans un domaine de l'INRA à Bourran (Lot-et-Garonne), pour y rassembler des « échantillons » de ces races, et pour mesurer leur vitesse de croissance, leur consommation de nourriture, et la qualité de leur carcasse d'après les critères que nous avons mis au point avec mes amis Pierre Charlet et Pierre Zert. Cette étude commença en 1948 et porta sur des centaines d'animaux engraisés selon un mode unique. (C'est la critique que l'on peut faire à cette étude). Elle permit de distinguer la race basque qui répondait bien à son mode d'élevage semi-extensif et dont les produits, notamment le jambon de Bayonne, bénéficiaient d'une image appréciée. Les autres races ne paraissaient pas, à l'époque, présenter d'intérêt par rapport au *Large-White*.

Cette étude fut étendue en 1956 à la race normande au domaine de La Haizerie de l'Institut national agronomique et, en 1957, à la nouvelle race belge Piétrain. La première (devenue par la suite, un rameau du « Porc blanc de l'Ouest » où elle sera associée avec le Craonnais) ne parut pas justifier, alors, un effort de sélection, et devoir concurrencer l'extension du *Large White*, bien qu'elle présentait un intérêt certain, notamment dans l'élevage « fermier » à partir des produits de l'exploitation. Quant au Piétrain, dont l'origine n'était pas bien connue, elle révélait des qualités de carcasse exceptionnelles au point de susciter l'organisation d'un colloque international.

Je ne parlerai pas ici des races Chinoises que j'avais « découvertes » lors d'un voyage en Chine en 1972, dont nous avons été les premiers importateurs occidentaux à la suite de laborieuses négociations, et qui ont joué un rôle important, par leur fécondité, dans les travaux d'amélioration du porc, malgré une adiposité excessive...

Plus tard, mes successeurs se sont intéressés à certaines de ces races pour la qualité de leur viande, plus savoureuse, et ont « obtenu » des carcasses appréciées sur le marché désormais plus exigeant.

Nous vivons aujourd'hui une troisième phase, où ces races locales sont étudiées et protégées en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour la biodiversité de l'espèce, mais aussi pour accroître la typicité des labels et des marques de qualité.

---

<sup>1</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture, conseiller d'État honoraire (ER), directeur général honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique.

**J-F.Colomer<sup>2</sup>.** – N’y a-t-il pas un risque de banalisation de la production de qualité et de remise en cause de la spécificité des races locales lorsqu’un des acteurs économiques prend un poids dominant et donc des efforts réalisés par les éleveurs et les organismes de recherche-développement ?

**É. Verrier.** – Les races locales n’ont en effet rien à gagner à la banalisation des produits qui leur sont associés. Ce qui peut conduire à la banalisation, c’est un accroissement non maîtrisé de la production, encore que ce ne soit pas automatique.

**R. Groussard<sup>3</sup>.** – Quand on fait la comparaison avec l’évolution de la politique viticole et les changements en matière d’appellation d’origine, on observe que les comportements du consommateur sont en train de s’effacer. On tend à produire artificiellement un vin qui plait au consommateur mondial, dont on a « créé » le goût par une publicité fort bien organisée et intense. Ne risque-t-on pas d’avoir les mêmes phénomènes en ce qui concerne les productions de viande ?

**É. Verrier.** – La tendance à l’uniformisation des goûts est une réalité, y compris pour les produits animaux. La France est un pays diversifié, à tout point de vue, et une chance pour les filières de production réside dans la segmentation de nos marchés. Bien évidemment, cette segmentation ne se maintiendra que si l’on éduque, dès le plus jeune âge, à la diversité des goûts.

**J.C. Mounolou<sup>4</sup>.** – J’aimerais approfondir le commentaire de J.C. Flamant et D. Planchenault à propos des lanceurs d’alerte d’aujourd’hui. Certes ils remplissent une fonction analogue à celle de ceux qui ont ensuite élaboré la Loi sur l’Élevage ou de ceux qui ensuite se sont rassemblés autour de M. Vissac. Il me semble cependant que ces derniers, les uns comme les autres, après avoir lancé l’alerte, ont eu le courage d’en assumer les conséquences et de se mettre à l’oeuvre. Je vous demande donc sur quels critères reconnaitrons nous aujourd’hui ceux qui lancent l’alerte pour lancer l’alerte de ceux qui lancent l’alerte et auront le courage d’en assumer les conséquences.

**J.C. Flamand.** – Aujourd’hui on pense que les arguments avancés « hier » n’étaient pas les « bons ». Cela s’explique par l’évolution des outils de mesure (biologie moléculaire).

Aujourd’hui, nous évoquons un besoin de races locales comme support d’un développement local original, avec des éleveurs particuliers intégrés dans leur territoire, sur lequel sont impliqués des institutions. Cette vision est différente de celle que l’on pouvait avoir il y a quelques années, lorsqu’on envisageait le maintien des races locales pouvant servir de ressources génétiques un jour, mais dont l’usage était encore inconnu à l’époque. Pas de réponse quant à la reconnaissance des différents lanceurs d’alertes : le débat reste entier quant à la caractérisation des alertes tout d’abord, puis des lanceurs d’alerte par la suite.

**D. Planchenault.** – Aujourd’hui, la situation ne se pose plus en termes d’alerte comme dans les années 60 face à une menace de pénurie et à des besoins importants de production. Nous ne quittons pas l’équilibre des contraintes pour celui des devoirs. Nous avons à intégrer ce dernier dans notre nécessité de productions économique, sociale et environnementale. A l’évidence, certaines sont quantifiables mais d’autres plus difficilement voire impossible. Vis-à-vis de la diversité, il ne faut plus raisonner en termes de menace et donc de veille et de réaction mais en terme de

---

<sup>2</sup> Membre de l’Académie d’Agriculture de France, administrateur de la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d’Athènes, 75009 Paris. Courriel : [colomer@saf.asso.fr](mailto:colomer@saf.asso.fr)

<sup>3</sup> Trésorier perpétuel honoraire de l’Académie d’Agriculture de France, conseiller maître de la Cour des Comptes honoraire, ancien directeur général du Centre national pour l’aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA).

<sup>4</sup> Membre de l’Académie d’Agriculture de France.

permanence des risques et donc de posture et de philosophie de vie. S'il fallait cependant répondre à cette question, je dirais simplement qu'il ne faudra surtout pas suivre ceux qui vont crier au loup, mais ceux qui réaliseront au mieux, à un moment donné, l'équilibre entre l'homme, le milieu et la plante, l'animal ou le micro-organisme. Mais, je ne suis pas certain qu'il faille encore faire cette différence entre ces trois derniers domaines. L'homme serait alors vraiment au centre du système.

**M. Desprez**<sup>5</sup>. – Il y a 50 ans, j'ai commencé avec une race Pie Noire hollandaise pour le lait et la Limousine pour la viande. Le Pie Noire est devenue la Holstein, on a plus que doublé (presque multiplié par 3) la production de lait par vache. Mais les vaches vivent moins longtemps et sont d'une valeur bouchère très faible, 3 ou 4 vêlages de moyenne au lieu de 6 à 8 anciennement. La Blanc Bleue Belge ne vêle que par césarienne d'où un coût et une survie très raccourcie : que donneraient des F1 élevés entre les croisements Holstein par Limousin. En réalité personne ne l'a fait et pour le moment il n'y a pas de réponse.

**É. Verrier**. – Le croisement entre une vache Holstein et un taureau Limousin, ou plus généralement d'une autre race à viande spécialisée, est une pratique courante pour apporter une plus-value sur un veau de boucherie. L'élevage de femelles F1 issues d'un croisement entre race à viande et race laitière est une pratique courante dans certains pays comme le Royaume-Uni ; dans ce cas, ces femelles F1 constituent le support de l'élevage allaitant, les veaux étant produits par une seconde génération de croisement avec une race à viande spécialisée.

**H. Blanc**<sup>6</sup>. – Qui est propriétaire d'une race ? Travaille-t-on à cette question : propriété individuelle de l'éleveur ou propriété collective.... Que se passerait-il par exemple en cas de clonage, procédé intéressant pour sauvegarder une race à petit effectif ?

**É. Verrier**. – Une race animale étant, contrairement à une variété de plante, une population polymorphe qui évolue graduellement dans le temps, il est beaucoup plus difficile, conceptuellement et pratiquement d'en assurer la protection intellectuelle. La Loi sur l'Élevage de 1966 n'a pas abordé spécifiquement la protection des populations animales améliorées car, à l'époque, le problème ne se posait pas ou se posait de façon confuse. Des réflexions sur la définition d'un Droit d'obtention animal (DOA) inspiré du COV ont été conduites en France au début des années 1990, sous l'égide du Ministère de l'agriculture. Ces réflexions ont conduit à des propositions bien formalisées, allant jusqu'à un projet de texte de loi en 1994. Cette démarche n'a cependant pas eu de suite, pour diverses raisons.

**D. Planchenault**. – Je voudrais réagir à ce qui vient d'être dit dans la salle concernant l'absence d'étude concernant l'appropriation des ressources génétiques. Certes, ce travail est très avancé dans le domaine des plantes. Mais, cela ne signifie pas que rien n'a été fait pour les races animales. Les premières réflexions sur ce que pourrait être un "certificat d'obtention animale" datent de plus de vingt ans. En 1993, le BRG a été créé pour répondre en partie à cette demande. Son évolution actuelle en Fondation en est une première réponse. C'est l'enjeu des 10 prochaines années. Il nous faudra, pour tous les domaines, définir ce que sont les ressources génétiques et leur donner un cadre pour pouvoir ensuite proposer un statut aux diverses collections animales, végétales et microbiennes et donc aux races.

---

<sup>5</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien président-directeur général de la Société Florimond-Desprez Veuve et Fils, 59242 Cappelle-en-Pévèle.

<sup>6</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien directeur du Service des haras, des Courses et de l'Équitation, ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts.

**A. Cauderon**<sup>7</sup>. – Il y a longtemps que les paysans ajustent variétés ou race (le facteur génétique) au binôme milieu naturel / techniques humaines. C'est ainsi que les agricultures se sont constituées et que des variétés locales se sont différenciées. Le progrès scientifique et technique élargit les ambitions des hommes, et il rend les choses plus complexes face à des situations instables et à une opinion publique de plus en plus éloignée des réalités du monde vivant et de l'agriculture.

Les paysans, conscients de leur faiblesse, conduisaient cet ajustement génétique avec une prudence extrême. Ils n'attribuaient pas automatiquement toutes les vertus à une variété ou à une race parce qu'elle était « de pays », bien que cela apporte un minimum de sécurité. Ils vérifiaient leur supériorité sur un point précis, et ce n'est pas facile, et il fallait du temps.

L'opinion actuelle tend à penser qu'un sondage médiatique auprès de personnes pour la plupart peu compétentes et peu concernées, suffit à légitimer un changement de fond, comme il justifie une mode ou un engouement.

Dans leur évolution technique, les paysans prenaient quelque assurance pour le cas où une de leurs variétés ou races importantes serait affectée par un événement imprévu : apparition d'un parasite nouveau et grave, exigence d'une qualité nouvelle par les consommateurs, etc... C'est ainsi que les grands terroirs viticoles ont généralement retenu plus d'un cépage pour le cas où... Ce qui permet de modifier l'équilibre entre cépages lorsque c'est utile et par exemple de promouvoir aujourd'hui le Merlot en bordelais.

Cette prudence, l'opinion publique l'ignore et c'est assez naturel. La mise en œuvre du facteur génétique exige une grande vigilance, beaucoup de travail, une préparation de l'avenir lointain (notamment en matière de biodiversité) et un ajustement rigoureux de l'organisation présente. C'est ce que nous appelons Développement dans la durée.

---

<sup>7</sup> Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie d'Agriculture de France, membre de l'Institut (Académie des Sciences) et de l'Académie des Technologies.